



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 14 décembre 2021

14/12/2021-16

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
SUBVENTION 2022 A LA FRMJC	Nombre de présents	21
	Nombre de votants	29

Par suite d'une convocation en date du 7 décembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le 14 décembre 2021 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

### Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - DAGORN Nicolas.

### Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL à Dominique DERVOUOT  
Anita JOULAIN à Michel TANGUY  
Delphine SUARD à Olivier BELLEC  
Véronique LE FLOC'H à Valérie VOISIN  
Nicolas JOUSSET à Yannick SELLIN  
Caroline JESTIN à Didier CARDUNER  
Karine GALBRUN à Sonia DOUX BETHUIS  
Gérard PAUCHET à Paul DADEN

### Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

### Secrétaire de séance

Jean-Paul KRAUS

Madame LE GOC LE SAGER, Adjointe au Maire, indique que la convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Bretagne (FRMJC) a été renouvelée pour 4 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022 dans les mêmes termes que la précédente convention.

Pour mémoire, la FRMJC est une association d'éducation populaire remplissant une mission d'intérêt général. C'est un réseau qui compte 23 MJC en Bretagne ainsi que 2 fédérations départementales. Elle agit en partenariat très étroit avec chacune d'entre elle. Elle travaille également en lien avec la confédération des MJC de France. C'est elle qui prend en charge le recrutement des directeurs de MJC. Il est proposé de maintenir la subvention municipale annuelle au même niveau qu'en 2021 soit 66 000 €.

Cette disposition a pour objectif de faire contribuer les partenaires de la commune à l'effort qu'elle mène dans la maîtrise de ses dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**

**Vu l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires du 9 novembre 2021 ;**

**Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 29 novembre 2021 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à la FRMJC pour l'année 2022.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 15 décembre 2021

LE MAIRE

Olivier BELLEC

